



Compte rendu de la commission « Eau superficielle et milieux naturels »
Thématique « Fonctionnalités écologiques des cours d'eau, loisirs liés à l'eau »
Le 21/03/2012 à La Ferté Gaucher

Le mercredi 21 mars 2012 à 14h00, la commission « Eau superficielle et milieux naturels » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la mairie de Mouroux, sous la direction de la Présidente de la commission : Mme ESCUYER.

Etaient présents :

Date de la convocation : 28/02/2012

Mme ESCUYER Elisabeth	Maire de Mouroux
Mme CHARLIER Joëlle	Mairie de La Ferté sous Jouarre
M. RENAUD Jean Luc	Mairie de La Ferté sous Jouarre
M. GARCHER René	Mairie de Esbly
M. AVANZINI Serge	Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de Seine et Marne – AAPPMA de Crécy la Chapelle
M. LAVIRON Gérard	AAPPMA de La Ferté Gaucher
M. POT Jacques	Association des amis des moulins d'Ile de France
Mme RIBEYRE Anne	Marne Nature Environnement
Mme MORATELLI Christine	Fédération départementale de canoë kayak de Seine et Marne
Mme AUGUSTE Valérie	Conseil Général de Seine et Marne
M. FLAMANT Geoffrey	Chambre d'agriculture de la Marne / CATER
M. GUISEFFI Angelo	Direction Départementale des Territoire de Seine et Marne
Mme DERUMIGNY Cecile	Direction Régionale et Interdépartementale de l'environnement et de l'Energie d'Ile de France
Mme VIDEAU Hélène	
M. LECLERC Nicolas	Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement de Champagne Ardenne
Mme PINON Marie Pierre	Agence de l'Eau Seine Normandie
M. LAMARCHE Stanislas	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
M. JACQUET Arnaud	Geo-Hyd
Mme RIVOIRE Emilie	Geo-Hyd
M. LENOIR Jacques	

Absents excusés : M. Marracq et M. Guyot – Entente Marne / Mme VERGNOL Marylène - Conseil Général de Seine et Marne

Ordre du jour :

- Présentation des mesures des enjeux « restaurer la fonctionnalités écologiques des cours d'eau et milieux associés » et « Préserver les activités de loisirs liés à l'eau »

Mme ESCUYER remercie les membres de cette commission d'être présents.

Le scénario tendanciel du SAGE, qui consiste en une projection de l'évolution de la ressource en eau en fonction des actions en cours et programmées et de l'évolution des usages, a été validé par la CLE fin 2011.

Le travail consiste désormais à définir les mesures qui sont susceptibles d'apparaître dans le document final du SAGE. Lors du diagnostic, une première ébauche de mesures a été réalisée et à constitué la base du travail actuel. Un premier remaniement de ces mesures (reformulation, regroupement, ajout, suppression...) a été opéré par le comité de pilotage la phase « Tendances et scénarii ».

La commission « Eau superficielle et milieux naturels » est réunie aujourd'hui pour faire le point sur les mesures concernant la fonctionnalités écologiques des cours d'eau et les loisirs liés à l'eau et pour discuter du niveau de priorité de ces mesures et des hypothèses de dimensionnement qui permettront de les chiffrer.

Mesure 32 : Etudier la faisabilité de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau

SAGE Morin
Objectif 12 : Rétablir la continuité écologique et sédimentaire
Mesure 32 : Etudier la faisabilité de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Scénarios alternatifs

Descriptif de la mesure :
type = étude // localisation = Aubetin / Petit Morin
 études similaires à celles menées sur le Grand Morin, 1) caractérisation et diagnostic (rôle hydraulique et écologique), 2) priorisation en tenant compte des usages, 3) proposition d'intervention par ouvrage

Eléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Organisation de la maîtrise d'ouvrage (syndicats de rivières) <ul style="list-style-type: none"> Petit Morin : 4 syndicats pour 30 ouvrages (sans compter Marais de St-dion, étudié dans DOCOB) Aubetin : 2 syndicats + des communes isolées 	<ul style="list-style-type: none"> Environ 50 ouvrages à étudier 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ouvrages ayant fait l'objet d'un diagnostic Secteurs sur lesquels l'étude a été réalisée
Priorité 1		

GEO-HYD **sce** **SAGE 2 Morin** Commission Scénarios alternatifs 21/03/2012 5/25

Cette mesure ne concerne que les axes principaux des cours d'eau. Elle permet d'avoir une vision globale de la rivière.

Mesure 33 : Araser, gérer ou aménager les ouvrages

SAGE Morin
Objectif 12 : Rétablir la continuité écologique et sédimentaire
Mesure 33 : Araser, gérer ou aménager les ouvrages

Scénarios alternatifs

Descriptif de la mesure :
type = opérationnel // localisation = tout le bassin
 suite aux recommandations des études, interventions sur les ouvrages (avec mesures d'accompagnement) : effacement, arasement partiel (priorité si pas d'usage), ouverture vannes, équipement (si usage)

Eléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Organisation de la maîtrise d'ouvrage Mobilisation des propriétaires Acceptation sociale des projets Coûts et aspects juridiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de chiffrage tant que projets n'ont pas été dimensionnés par étude Rappel: 50 ouvrages infranchissables dont : <ul style="list-style-type: none"> Grand Morin: 28-3 en projet Petit Morin: 13 Ces 2 cours d'eau sont prévus pour être classés en liste 2 (obligation de transparence 5 ans après classement) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'interventions sur les ouvrages selon type (effacement, ouverture vannes, équipement...) Linéaires avec continuité restaurée
Priorité 1		

GEO-HYD **sce** **SAGE 2 Morin** Commission Scénarios alternatifs 21/03/2012 6/25

Les acteurs ont fait part de leur inquiétude concernant la baisse des niveaux d'eau suite à l'aménagement d'un ouvrage.

L'ensemble des usages doivent être pris en compte (aspect patrimonial, usages sportifs...) lors d'un projet d'aménagement d'ouvrage.

La question des droits d'eau a également été soulevée.

Cette mesure s'accompagne nécessairement d'actions de sensibilisation auprès des acteurs locaux et du grand public.

Mesure 34 : S'assurer que les ouvrages hydrauliques respectent le débit réservé

SAGE Morin
Objectif 12 : Rétablir la continuité écologique et sédimentaire
Mesure 34 : S'assurer que les ouvrages hydrauliques respectent le débit réservé

Scénarios alternatifs

Descriptif de la mesure :
type = communication // localisation = tout le bassin
 Information à l'attention des propriétaires (non respect par méconnaissance des obligations)
 Est-il nécessaire de définir Débit Minimum Biologique au droit de chaque ouvrage ?

Eléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Connaissance des niveaux d'eau correspondant au débit réservé (1/10 module ou DMB ?) Réaj local (techniciens de rivière) 	<ul style="list-style-type: none"> Temps d'animation chiffré par ailleurs (mesure 42) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de propriétaires informés Nombre d'ouvrages respectant le débit réservé
Priorité 2		

GEO-HYD **sce** **SAGE 2 Morin** Commission Scénarios alternatifs 21/03/2012 7/25

Une réflexion a été menée concernant la matérialisation du niveau d'eau correspondant au débit minimum biologique (correspondant à 1/10^{ème} du module) au droit de chaque ouvrage, à l'aide d'une plaque ou d'une échelle afin d'aider à la visualisation et au respect des débits réservés.

Lors d'aménagement d'ouvrage, les débits réservés devront être recalculés et matérialisés.

Mesure 35: Suivre et faire partager les retours d'expériences sur le rétablissement de la continuité écologique

Objectif I2 : Rétablir la continuité écologique et sédimentaire
Mesure 35 : Suivre et faire partager les retours d'expériences sur le rétablissement de la continuité écologique

Descriptif de la mesure :
 type = communication // localisation = tout le bassin
 suivi des actions d'arasement/ ouverture d'ouvrages (bénéfices écologiques, aspect paysager, maintien des berges, ...), communication des résultats → but : sensibilisation et aide à la décision

Eléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Relai local (techniciens de rivière) Animation du SAGE 	<ul style="list-style-type: none"> Temps d'animation chiffré par ailleurs (mesure 42) 	
Priorité 2		

Scénarios alternatifs
 SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 21/03/2012 8/25

Cette mesure est essentielle pour l'acceptabilité locale des projets, pour faire tomber les préjugés et initier d'autres projets.

De manière générale, il est souhaitable d'associer l'ensemble des acteurs concernés dans les différentes phases d'un projet afin de garantir son acceptabilité. Une coordination entre les animateurs doit également avoir lieu.

Mesure 36: Restaurer les échanges latéraux et les espaces de liberté des cours d'eau : supprimer les merlons, digues ou remblais en bordure de cours d'eau

Mesure 37 : Restaurer, reconnecter et entretenir les annexes hydrauliques

Objectif I3 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique et les milieux aquatiques
Mesure 36 : Restaurer les échanges latéraux et les espaces de liberté des cours d'eau : supprimer les merlons, digues ou remblais en bordure de cours d'eau

Descriptif de la mesure :
 type = opérationnel // localisation = masses d'eau du Grand Morin et de l'Aubetin
 supprimer les aménagements qui font obstacles aux débordements (si pas d'enjeu sécurité), pour action plus forte (dynamique fluviale) envisager acquisition bande rivulaire → contribue à l'enjeu inondations

Eléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Identification préalable des secteurs concernés Travaux à engager dans le cadre d'une programmation pluriannuelle Suivi par un technicien de rivière Maîtrise d'ouvrage : syndicats de rivière → réorganisation ? 	<ul style="list-style-type: none"> Volumes et linéaires non quantifiés → pas de chiffrage Opérations à associer à la restauration de la morphologie (mesure 39) 	<ul style="list-style-type: none"> Linéaire de berges « désencroûtes » Surface de bande rivulaire acquise
Priorité 2		

Scénarios alternatifs
 SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 21/03/2012 9/25

Objectif I3 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique et les milieux aquatiques
Mesure 37 : Restaurer, reconnecter et entretenir les annexes hydrauliques

Descriptif de la mesure :
 type = opérationnel // localisation = masses d'eau du Grand Morin aval et du Petit Morin
 travaux pour restaurer/ maintenir connexion entre annexes hydrauliques (bras morts, prairies inondables...) et chenal principal en hautes eaux, concerne linéaire en 2^{ème} catégorie

Eléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Identification préalable des secteurs concernés Travaux à engager dans le cadre d'une programmation pluriannuelle Suivi par un technicien de rivière Maîtrise d'ouvrage : syndicats de rivière → réorganisation ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sites existants/ potentiels, localisation et état non connu dans état des lieux du SAGE Proposition : 20 sites répartis sur linéaire 2^{ème} catégorie 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sites restaurés / entretenus
Priorité 1		

Scénarios alternatifs
 SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 21/03/2012 10/25

Bien que ces deux mesures concernent la continuité latérale de la rivière, elles sont toutefois différentes. La 1^{ère} concerne l'enlèvement d'obstacles, quand il n'y a pas de problème de sécurité des biens et des personnes, afin de laisser la possibilité à la rivière de déborder. La 2nd consiste à restaurer les milieux naturels.

Après discussion, il est décidé de ne pas fusionner ces deux mesures car celles-ci sont complémentaires.

Il est demandé d'augmenter le niveau de priorité (priorité 1) de la mesure n°36 pour être en cohérence avec la mesure n°37.

Mesure 38 : Développer et entretenir la ripisylve

Objectif I3 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique et les milieux aquatiques
Mesure 38 : Développer et entretenir la ripisylve

Descriptif de la mesure :
 type = opérationnel // localisation = tout le bassin
 poursuite des programmes d'entretien de la ripisylve et extension sur les linéaires encore non traités (petits affluents), replantation sur les zones où elle est absente ou peu développée

Eléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Travaux à engager dans le cadre d'une programmation pluriannuelle Suivi par un technicien de rivière Maîtrise d'ouvrage : syndicats de rivière → réorganisation ? 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % des linéaires (masses d'eau principales et petites masses d'eau) en entretien courant : 600 km 10 % des linéaires sur ME Petit Morin amont et Aubetin en plantation : 15 km 	<ul style="list-style-type: none"> Linéaire de ripisylve entretenu Linéaire de ripisylve replanté
Priorité 1		

Scénarios alternatifs
 SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 21/03/2012 11/25

Il est demandé de rappeler que la plantation d'espèces pour reconstituer une ripisylve doit se faire avec des espèces autochtones. La régénération naturelle est à privilégier.

Il est préconiser de développer la ripisylve sur la berge sud afin de limiter l'ensoleillement et par conséquent l'eutrophisation et le développement excessif d'algues, tout en veillant à conserver une alternance de zone d'ombre et de lumière.

Mesure 39 : Restaurer la morphologie du lit, les berges et les habitats aquatiques dont les zones de fraie sur les sections dégradées

Objectif I3 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique et les milieux aquatiques
Mesure 39 : Restaurer la morphologie du lit, les berges et les habitats aquatiques dont les zones de fraie sur les sections dégradées

Descriptif de la mesure :
 type = opérationnel // localisation = tout le bassin
 travaux pour retrouver écoulements diversifiés, profils des berges plus naturels, diversité d'habitats
 travaux différents selon gabarit et niveaux de dégradation des cours d'eau

Eléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Identification préalable des secteurs concernés Travaux à engager dans le cadre d'une programmation pluriannuelle Suivi par technicien de rivière Maîtrise d'ouvrage : syndicats de rivière → réorganisation ? Restauration libre écoulements préalable si influence des ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> Intervention sur 20% des linéaires <ul style="list-style-type: none"> ME principales (53 km) travaux plus lourds de restauration lit et berges (reprofilage, techniques végétales, remédiation) petites ME affluents (67 km) décolmatage avec petits aménagements de diversification des écoulements + restauration frayères 	<ul style="list-style-type: none"> Linéaires de cours d'eau restaurés selon type de travaux
Priorité 1		

GEO-HYD | SAGE 2 Morin | Commission | Scénarios alternatifs | 21/03/2012 | 12/25

Dans l'intitulé, remplacer « morphologie » par « hydromorphologie ».

Cette mesure nécessite au préalable de réaliser un diagnostic du lit de la rivière.

Le niveau d'ambition (intervention sur 20% du linéaire) a été estimé peu ambitieux. Un second niveau d'ambition à 50% est proposé.

Mesure 40 : Communiquer sur les fonctionnalités et la gestion adaptée des cours d'eau et zones humides

Objectif I3 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique et les milieux aquatiques
Mesure 40 : Communiquer sur les fonctionnalités et la gestion adaptée des cours d'eau et zones humides

Descriptif de la mesure :
 type = communication // localisation = tout le bassin
 développer la compréhension du fonctionnement de ces écosystèmes et les principes d'intervention pour garantir la réussite et la pérennité des actions de restauration

Eléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Relai local (techniciens de rivière) Animation du SAGE 	<ul style="list-style-type: none"> Temps d'animation chiffré par ailleurs (mesure 43) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaquettes / guides réalisés et diffusés Nombre de réunions d'information
Priorité 2		

GEO-HYD | SAGE 2 Morin | Commission | Scénarios alternatifs | 21/03/2012 | 13/25

Cette mesure est à développer auprès de tous les types d'acteurs (élus, particuliers, agriculteurs...)

Mesure 41 : Adapter les compétences techniques et territoriales des structures en place aux nouveaux besoins de gestion des bassins versants

Mesure 42 : Recruter des techniciens de rivière pour animer et coordonner les actions par bassin versant

Objectif I4 : Améliorer la gouvernance
Mesure 41 : Adapter les compétences techniques et territoriales des structures en place aux nouveaux besoins de gestion des bassins versants

Descriptif de la mesure :
 type = organisation // localisation = tout le bassin
 mettre en place une organisation des maîtres d'ouvrages qui soit cohérente avec le découpage des bassins versants, et qui puissent intervenir en restauration de cours d'eau et milieux associés

Eléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Volonté politique Adaptation des périmètres des syndicats à ceux des bassins versants Révision des statuts, compétences, financements 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement par les partenaires techniques et administratifs (Agence, cellules rivières, entente Marne, DDT), et par la cellule SAGE Pas de chiffrage spécifique au SAGE 	<ul style="list-style-type: none"> Carte des structures compétentes pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques
Priorité 1		

GEO-HYD | SAGE 2 Morin | Commission | Scénarios alternatifs | 21/03/2012 | 14/25

Objectif I4 : Améliorer la gouvernance
Mesure 42 : Recruter des techniciens de rivière pour animer et coordonner les actions par bassin versant

Descriptif de la mesure :
 type = organisation // localisation = tout le bassin
 l'accompagnement et le suivi des actions sur les cours d'eau ainsi que la concertation locale doivent être menés par un technicien de rivière, conditionne efficacité des actions

Eléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Organisation des maîtres d'ouvrage <ul style="list-style-type: none"> Embauche suite à regroupement structures Mutualisation des techniciens du BV (union des syndicats, via cellule SAGE ?) Moyens financiers pour embaucher 	<ul style="list-style-type: none"> Minimum : 3 ETP (2 sur BV Grand Morin, 1 sur BV Petit Morin en excluant Marais St-Gond, animation DOCCB) À adapter aux structures mises en place et au volume d'interventions 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de techniciens de rivières
Priorité 1		

GEO-HYD | SAGE 2 Morin | Commission | Scénarios alternatifs | 21/03/2012 | 16/25

Des subventions sont disponibles auprès de l'Agence de l'Eau pour financer un poste de technicien de rivière. Plusieurs structures peuvent mutualiser un poste de technicien de rivière.

Dans les hypothèses de dimensionnement, il est demandé de réduire le nombre de poste de technicien de rivière à 2 pour tout le bassin.

Mesure 61 : Améliorer la libre circulation sur la rivière pour les kayakistes

SAGE Morin
Objectif 22 : Valoriser l'activité canoë-kayak
 Mesure 61 : Améliorer la libre circulation sur la rivière pour les kayakistes

Scénarios alternatifs

Descriptif de la mesure :
 type = opérationnel // localisation = Masses d'eau du Grand Morin et Petit Morin aval
 éléments à intégrer dans les études et les choix d'aménagement/ gestion des barrages dans le cadre de la continuité écologique (mesure 32 et 33)

Eléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Associer le CDCK aux réflexions sur les ouvrages Acceptation des projets par les propriétaires <ul style="list-style-type: none"> Permettre contournement si pas franchissement Coûts et aspects juridiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Coûts déjà compris dans les mesures 32 et 33 	<ul style="list-style-type: none"> Nombres d'ouvrages franchissables pour les canoë-kayak Linéaires sur lesquels la libre circulation est assurée
Priorité 1		

GEOHYD SCE SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 21/03/2012 17/25

Cette mesure s'inscrit dans le prolongement des mesures 32 et 33 relatives au rétablissement de la continuité écologique. L'usage « kayak » doit être pris en considération dans tout projet d'aménagement d'ouvrage et notamment l'impact des niveaux d'eau sur la pratique de ce sport.

Mesure 62 : Développer les points d'accès à la rivière pour les kayakistes

SAGE Morin
Objectif 22 : Valoriser l'activité canoë-kayak
 Mesure 62 : Développer les points d'accès à la rivière pour les kayakistes.

Scénarios alternatifs

Descriptif de la mesure :
 type = opérationnel // localisation = Masses d'eau du Grand Morin et Petit Morin aval
 aménagement de points d'accès le long des parcours de canoë-kayak (signalisés, accompagnés de zones de stationnement, aire pique-nique...) → permet à la fois de faciliter la pratique et de canaliser les pratiquants

Eléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Etude préalable pour identifier les sites → PDES Propriété des espaces à aménager <ul style="list-style-type: none"> Rechercher espaces appartenant aux collectivités Identification des maîtres d'ouvrages <ul style="list-style-type: none"> Communes, Communautés de communes, clubs et CDCK 	<ul style="list-style-type: none"> 20 sites identifiés par le CDCK (10 par cours d'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombres de points d'accès aménagés
Priorité 3		

GEOHYD SCE SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 21/03/2012 18/25

Cette mesure permet de canaliser le flux de kayakistes et d'éviter les débarquements intempestifs dans les propriétés privés, réglant ainsi une partie des conflits d'usage. Cette mesure doit être couplée à des actions de sensibilisation et au rappel des droits et devoirs du kayakiste.

Mesure 63 : Mettre en place une signalisation pour sécuriser la pratique de ce sport

SAGE Morin
Objectif 22 : Valoriser l'activité canoë-kayak
 Mesure 63 : Mettre en place une signalisation pour sécuriser la pratique de ce sport

Scénarios alternatifs

Descriptif de la mesure :
 type = opérationnel // localisation = Masses d'eau du Grand Morin et Petit Morin aval
 installer des panneaux signalétiques pour annoncer les difficultés des parcours (ouvrages notamment) et les passages à emprunter

Eléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Collaboration avec les riverains et syndicats de rivières 	<ul style="list-style-type: none"> Compris dans les missions des clubs et du CDCK (chiffage hors SAGE) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombres de panneaux signalétiques installés
Priorité 3		

GEOHYD SCE SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 21/03/2012 19/25

Cette mesure est de l'ordre du réglementaire. Elle est donc proposée à la suppression.

Un inventaire des zones dangereux à la pratique de ce sport est en cours par les services de la préfecture de Seine et Marne.

Mesure 64 : Développer les points d'accès à la rivière pour les pêcheurs

Mesure 65 : Faire respecter le droit de passage le long des rivières domaniales

SAGE Morin
Objectif 23 : Valoriser l'activité pêche
 Mesure 64 : Développer les points d'accès à la rivière pour les pêcheurs

Scénarios alternatifs

Descriptif de la mesure :
 type = opérationnel // localisation = Toutes les masses d'eau sauf Petit Morin amont
 aménagement de points d'accès le long des parcours de pêche (signalisés, accompagnés de zones de stationnement, aire pique-nique...)

Eléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Identification préalable des besoins par AAPMA Propriété des espaces à aménager <ul style="list-style-type: none"> Rechercher espaces appartenant aux collectivités Identification des maîtres d'ouvrages <ul style="list-style-type: none"> Communes, Communautés de communes, AAPMA et fédé de pêche 	<ul style="list-style-type: none"> Proposition d'1 point d'accès par parcours de pêche = 20 	<ul style="list-style-type: none"> Nombres de points d'accès aménagés
Priorité 3		

GEOHYD SCE SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 21/03/2012 20/25

SAGE Morin
Objectif 23 : Valoriser l'activité pêche
 Mesure 65 : Faire respecter le droit de passage le long des rivières domaniales

Scénarios alternatifs

Descriptif de la mesure :
 type = opérationnel // localisation = masses d'eau du Grand Morin aval
 action des services de police de l'eau pour rappeler et faire appliquer cette obligation aux propriétaires contrevenants, concerne 17 km aval du Grand Morin depuis Dammartin-sur-Tigeaux

Eléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Collaboration des propriétaires riverains 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de chiffage 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de points où le passage sur la servitude de marchepied est bloqué par le propriétaire
Priorité 3		

GEOHYD SCE SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 21/03/2012 21/25

Mesure 66 : Mettre en place des parcours thématiques

Mesure 67 : Développer le réseau de chemins en bordure de cours d'eau

Objectif 23 : Valoriser l'activité pêche
Mesure 66 : Mettre en place des parcours thématiques

Descriptif de la mesure :
type = opérationnel // localisation = Toutes les masses d'eau sauf Petit Morin amont
développer des parcours + aménagés pour attirer pêcheurs moins « sportifs » ou avec pratiques spécifiques, peut être l'occasion de mettre en place une signalétique pédagogique sur les milieux aquatiques

Scénarios alternatifs

Éléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none">Propriété des espaces à aménagerCollaboration avec les riverains et syndicats de rivières, éventuellement communes et communautés de communes	<ul style="list-style-type: none">Compris dans les missions des associations et des fédérations de pêche (chiffrage hors SAGE)	<ul style="list-style-type: none">Nombres de parcours de pêche créés
Priorité 3		

GEO-HYD SCE SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 21/03/2012 22/25

Objectif 24 : Développer l'appropriation de la rivière par la population
Mesure 67 : Développer le réseau de chemins en bordure de cours d'eau

Descriptif de la mesure :
type = opérationnel // localisation = Masse d'eau Grand Morin aval
valorisation de la rivière et des actions de restauration par le développement de chemins avec panneaux d'interprétation

Scénarios alternatifs

Éléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none">Propriété des espaces à aménager<ul style="list-style-type: none">Soit déjà publique soit à acquérirIdentification de maîtres d'ouvrages volontaires<ul style="list-style-type: none">communes, communautés de communes, PNR si aboutitAccompagnement du SAGE et des syndicats de rivières	<ul style="list-style-type: none">Dépendra des opportunités, pas de chiffrage à ce stade	<ul style="list-style-type: none">Linéaires de chemins créés
Priorité 3		

GEO-HYD SCE SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 21/03/2012 23/25

Suite à une réflexion sur le rôle du SAGE en terme de valorisation des activités de loisirs, il a été décidé que le SAGE devait s'intéresser aux impacts des activités de loisirs sur le milieu naturel et non pas à leur valorisation. De ce fait ces quatre mesures ont été proposées à la suppression car leurs missions ne relèvent pas du SAGE mais aux fédérations de pêche, AAPPMA, PNR... ou relève d'une politique touristique locale.

Mesure 68 : Etablir une signalétique touristique autour de la rivière

Objectif 24 : Développer l'appropriation de la rivière par la population
Mesure 68 : Etablir une signalétique touristique autour de la rivière

Descriptif de la mesure :
type = opérationnel // localisation = tout le bassin
mettre en place des panneaux pédagogiques au niveau des aménagements existants ou à venir, mieux signaler le passage de la rivière (panneaux avec nom, dégagement des points de vue)

Scénarios alternatifs

Éléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none">Collaboration entre syndicats de rivières / élus responsables du tourisme / représentants des usagers de loisirs / SAGE	<ul style="list-style-type: none">A associer aux mesures d'aménagements précédentes, pas de chiffrage spécifiqueGroupe de travail à mettre en place et/ou étude ?	<ul style="list-style-type: none">Nombres de points signalisés
Priorité 3		

GEO-HYD SCE SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 21/03/2012 24/25

Cette mesure tend à développer l'appropriation de la rivière par les riverains.

Mesure 69 : « Eduquer » les pratiquants d'activités de loisirs au respect des riverains et des autres usagers de la rivière.

Objectif 25 : Améliorer la communication entre les différents pratiquants d'activités de loisirs
Mesure 69 : « Eduquer » les pratiquants d'activités de loisirs au respect des riverains et des autres usagers de la rivière.

Descriptif de la mesure :
type = communication // localisation = Masses d'eau du Grand Morin et Petit Morin aval
promouvoir un « code de bonne conduite » auprès des pratiquants des activités autour de la rivière, diffusion à faire par les représentants associatifs et professionnels des loisirs concernés

Scénarios alternatifs

Éléments de faisabilité	Hypothèses de dimensionnement	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none">Mobilisation des différents acteurs des activités de loisirs	<ul style="list-style-type: none">Temps d'animation, cellule d'animation SAGESupports mis en place (panneaux, guides, plaquettes...)	<ul style="list-style-type: none">Nombres de réunions de concertation réaliséesNombre de supports créés et diffusés
Priorité 3		

GEO-HYD SCE SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 21/03/2012 25/25

Cette mesure vise au respect mutuel des différents pratiquants de la rivière.

De nombreuses mesures concernant les loisirs ayant été supprimées, une réorganisation des mesures restantes est à opérer.